

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° I-3377

présenté par
M. Jean-René Cazeneuve

ARTICLE 10

I. – À l’alinéa 24, après le mot :

« lorsque »,

insérer le mot :

« toutes ».

II. – En conséquence, au même alinéa, supprimer le mot :

« cumulatives ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.